



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 novembre 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire
Mairie
rue de Nancy
BP 51
57170 CHATEAU-SALINS

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration du ruisseau de Nattepré, Route de Coutures, sur la commune de CHATEAU-SALINS.
Accord immédiat.

Réf :

P.J : 1 exemplaire du dossier de déclaration
1 récépissé de déclaration (avec arrêtés de prescriptions générales)
1 fiche descriptive de l'opération

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration du ruisseau de Nattepré, Route de Couture, sur la commune de CHATEAU-SALINS**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **9 novembre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00454**
- Dossier réalisé par : **Ville de CHATEAU-SALINS**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond, au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** » ainsi qu'un **descriptif de l'opération**.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**.



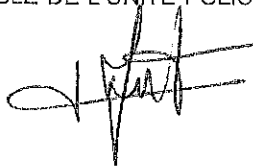
Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- ONEMA
23 rue des Garennes
57155 MARLY